



MON BOSS

*c'est
LE*

MEILLEUR

le jeu-questionnaire



REGROUPEMENT
LAVALLOIS POUR LA
RÉUSSITE ÉDUCATIVE

QUESTION #1

Parmi les phrases ci-dessous, laquelle décrit ce qu'est réellement une bonne ou un bon boss?

- A) C'est une personne gentille et souriante qui m'offre des rabais sur la marchandise du commerce.
- B) C'est une personne qui ne pose pas trop de questions, qui me donne de la latitude dans mes tâches et me laisse travailler le nombre d'heures que je veux.
- C) C'est une personne compréhensive et à l'écoute, qui s'intéresse à moi et à mes projets d'avenir.
- D) C'est une personne drôle et sympathique avec qui j'ai une relation amicale.



RÉPONSE

C) C'est une personne compréhensive et à l'écoute, qui s'intéresse à moi et à mes projets d'avenir.

Une bonne ou un bon boss devrait avant tout te démontrer de l'intérêt et se préoccuper de ton bien-être et de ta réussite, plutôt que de t'offrir des rabais et te laisser travailler toutes les heures que tu veux. De plus, le statut de votre relation devrait demeurer professionnel.



QUESTION #2

VRAI OU FAUX?

L'âge minimal au Québec pour travailler est de 14 ans.



RÉPONSE



VRAI et



FAUX

Présentement le Québec n'impose pas d'âge minimal pour travailler. Il est donc possible de le faire avant 14 ans avec une autorisation parentale. En revanche, dès le 1er septembre 2023, Québec imposera un âge. Les jeunes en bas de 14 ans ne pourront plus travailler, sauf exception.

Voici quelques exemples d'exceptions :

- le gardiennage d'enfants ;
- l'aide aux devoirs ;
- les colonies de vacances et les camps de jour ;
- les pratiques artistiques (comme les youtubeurs).



QUESTION #3

Ta ou ton boss insiste pour que tu arrives plus tôt au travail, ce qui implique que tu doives quitter ton cours avant la fin. Peut-elle ou peut-il te faire cette demande?

A) OUI

B) NON





RÉPONSE



OUI et



NON

Selon la loi, les jeunes de moins de 16 ans qui ne détiennent pas de diplôme ont l'obligation de fréquenter l'école. Ainsi, elle ou il ne peut pas te solliciter pour travailler durant tes heures de cours. Si ce n'est pas ton cas, elle ou il peut te le demander. Toutefois, cela va à l'encontre des bonnes pratiques en matière de conciliation études-travail.

QUESTION #4

VRAI OU FAUX?

Ta ou ton boss peut te demander de travailler de nuit durant la semaine.



RÉPONSE



VRAI et



FAUX

Entre 23h et 6h, il est interdit de faire travailler une ou un élève ayant l'obligation de fréquenter l'école.

Si ce n'est pas ton cas, tu peux accepter, mais assure-toi d'avoir un temps de repos suffisant.



QUESTION #5

Combien d'heures par semaine un élève peut-il travailler ?

Choix de réponses

A) 15 heures

B) 17 heures

C) 20 heures

D) 40 heures et plus

E) Toutes ces réponses



RÉPONSE

E) Toutes ces réponses

Présentement au Québec, il n'y a pas de loi qui régit le nombre d'heures de travail chez les élèves. Pour une personne de 16 ans et moins sans diplôme, il est interdit de se rendre au travail durant les heures de classe et il doit être chez lui entre 23h00 et 6h00.

Par contre, dès le 1er sept 2023 pour les jeunes qui seront âgés de 14 à 16 ans, les employeurs ne pourront plus les faire travailler plus de 17 heures par semaine pendant l'année scolaire, incluant un maximum de 10 heures entre le lundi et le vendredi.



QUESTION #6

Quels sont les avantages de persévérer jusqu'à l'obtention de son premier diplôme ou de sa première qualification ?

- A) Moins de chômage
- B) Moins de trouble de santé mentale
- C) Meilleur salaire
- D) Meilleure espérance de vie
- E) Criminalité réduite
- F) Toutes ces réponses



RÉPONSE

F) Toutes ces réponses

Chaque personne qui persévère jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme, c'est une personne qui aura de meilleures conditions de vie, ainsi qu'une espérance de vie plus longue et dont les réalisations seront plus valorisantes.

- Taux de chômage de 2,1 fois plus élevé chez les décrocheurs
- Espérance de vie réduite de sept ans
- Revenu annuel moyen inférieur de 15 000 dollars comparé à celui d'un diplômé
- 1,7 fois plus de risques de vivre une dépression ou de faire partie de la population carcérale



QUESTION #7

À partir de combien d'heures de travail par semaine les jeunes ressentent de la détresse psychologique ?

- A) 10 heures
- B) 15 heures
- C) 21 heures
- D) 30 heures



RÉPONSE

A) 10 HEURES

Santé mentale

La proportion de garçons du secondaire présentant un degré élevé de détresse psychologique et travaillant moins de 10 h / semaine est de 27 % *

Et gonfle à

34 %

Pour ceux qui travaillent au-delà de 21 heures



*Ministère de la Santé et des Services sociaux (MESS), 2017

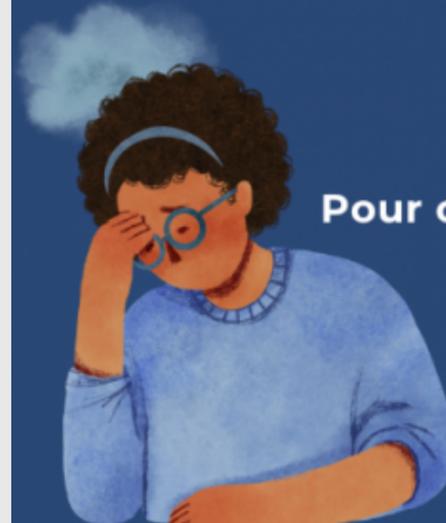
Santé mentale

La proportion de filles du secondaire présentant un degré élevé de détresse psychologique et travaillant moins de 10 h / semaine est de 12 % *

Et gonfle à

21%

Pour celles qui travaillent au-delà de 21 heures



*Ministère de la Santé et des Services sociaux (MESS), 2017

QUESTION #8

VRAI OU FAUX?

Ta ou ton boss a l'obligation de te donner des pauses?





RÉPONSE



VRAI ET



FAUX

Ta ou ton boss n'est pas contraint d'octroyer des pauses autres que celles pour les repas. Toutefois, si elle ou il y consent, ces pauses doivent être payées. De plus, après 5 heures consécutives de travail, une employée ou un employé a droit à une pause repas d'une durée de 30 minutes.

Si elle ou il doit manger à son poste pour servir la clientèle, ces 30 minutes doivent lui être payées.

QUESTION #9

VRAI OU FAUX?

Une ou un boss peut payer ses employées et employés en-dessous du salaire minimum.





RÉPONSE



FAUX

Une travailleuse ou un travailleur ne peut pas recevoir un salaire plus bas que le taux en vigueur soit 14,25\$ l'heure (15,25\$ à partir du 1er mai 2023).

Celles et ceux au pourboire doivent être payés 11,40\$ l'heure (12,20\$ à partir du 1er mai 2023) et le total des pourboires amassés, lors de leur quart de travail, doit leur permettre d'atteindre 14,55\$ l'heure.

QUESTION #10

OUI OU NON?

On te convoque au travail pour une réunion qui dure 60 minutes, puis tu retournes chez toi. Lorsque tu reçois ta paie, tu constates que pour cette journée, tu as été payé 60 minutes, soit la durée de la réunion.

Est-ce que ta paie a été faite correctement?





RÉPONSE



NON

Au Québec, la durée minimale d'un quart de travail est de 3 heures. Ainsi, lorsqu'une personne doit assister à une réunion, participer à une formation ou encore travailler pour une durée totalisant moins de 3 heures, l'employeur doit lui verser le salaire équivalent à 3 heures de travail.

QUESTION #11

VRAI OU FAUX

Tous les jeunes qui occupent un emploi durant leurs études sont plus susceptibles de décrocher.





RÉPONSE



FAUX

Travailler un nombre d'heures équilibré pendant ses études peut être bénéfique à plusieurs niveaux. Il suffit de faire

LES BONS CHOIX!

LES AVANTAGES :

Liberté financière

Confiance en toi

Autonomie et sens des responsabilités

Gestion d'un budget personnel

Socialisation

Acquisition de connaissances et de compétences

Amélioration de ton employabilité



UNE SEMAINE
COMPORTE
168 h
PAS UNE MINUTE
DE PLUS!

Fais le test ici! 
trem.ca/outils/cet-calculs-en-ligne/



**Le nombre d'heures équilibré
varie d'une personne à l'autre,
selon le cumul des activités.**



QUESTION #12

Parmi les comportements suivants, lequel n'est pas représentatif d'une ou d'un boss qui a à coeur ta conciliation études-travail?

- A) Elle ou il modifie mon horaire lors de mes périodes d'examens.
- B) Elle ou il m'offre la possibilité d'étudier ou de faire mes travaux sur place lorsqu'il n'y a pas de clients.
- C) Elle ou il m'ajoute des quarts de travail quand une ou un collègue est indisponible.



RÉPONSE

C) Elle ou il m'ajoute des quarts de travail quand une collègue ou un collègue est indisponible

Une ou un boss qui a à cœur ta conciliation études-travail ne devrait pas t'ajouter de quarts de travail. Ton horaire étant déjà organisé en fonction de tes quarts de travail habituels, un ajout viendra compromettre ta planification et aura un impact sur ton énergie, ta concentration et ton rendement.



QUESTION #13

VRAI OU FAUX

Tu ne dois jamais dire non à ta ou ton boss, car tu pourrais perdre ton emploi.





J'ai reçu ton message,
mais je ne suis pas
disponible.

RÉPONSE



FAUX

Tu as le droit de dire NON.

Tes études sont ta priorité et elle ou il devrait comprendre cela. Le dialogue étant la clé d'une bonne relation, parle-lui de tes attentes, de tes disponibilités, mais aussi de tes limites.

QUESTION #14

Parmi les énoncés suivants, lequel ne fait pas partie des risques associés à une mauvaise conciliation études-travail?

- A) Stress et fatigue
- B) Hausse du risque de blessures et d'accidents
- C) Baisse de concentration et de motivation
- D) Ponctualité et assiduité
- E) Diminution du temps consacré aux études





RÉPONSE

D) Ponctualité et assiduité

Une mauvaise conciliation études-travail produira l'effet inverse. Tu seras plus souvent en retard et absent pour récupérer de ton rythme de vie.

Cette fatigue fera en sorte de diminuer ton état de vigilance, te rendant ainsi plus vulnérable face aux divers dangers.

QUESTION #15

Être conciliant, ça peut être payant pour une ou un boss. Qu'est-ce qu'elle ou qu'il peut y gagner?

- A) La sympathie des clients
- B) Une meilleure rétention de son personnel étudiant
- C) Une économie sur les frais d'embauche et de formation
- D) Toutes ces réponses





RÉPONSE

D) Toutes ces réponses

Une ou un boss gagne à être une personne conciliante non seulement parce qu'elle ou il diminue ses frais liés au roulement de personnel, mais également parce qu'en rendant ses employées heureuses et ses employés heureux, elle ou il augmente leur sentiment d'appartenance, ce qui aura un impact sur leur productivité et leur façon de servir la clientèle.

QUESTION #16

Combien de jeunes par jour sont victimes d'accident au travail ?

- A) 5 jeunes
- B) 13 jeunes
- C) 22 jeunes
- D) 30 jeunes
- E) 45 jeunes





RÉPONSE

D) 30 jeunes

Selon la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), minimalement 30 jeunes sont victimes d'un accident du travail chaque jour. Depuis 2021, les accidents de travail ont bondi de 36 % chez les jeunes de moins de 16 ans. De plus, au cours des 10 dernières années, d'après un rapport gouvernemental sur le travail des enfants, les accidents de travail ont bondi de 400 % chez les jeunes de moins de 14 ans et de 221% chez les jeunes de 15 ans.

Qu'est-ce que la conciliation études-travail?

La conciliation études-travail, c'est l'équilibre entre le travail, les études et la vie personnelle. On parle d'une bonne conciliation lorsque le jeune priorise ses études et qu'il consacre le temps nécessaire à sa réussite scolaire.

Le nombre d'heures de travail peut influencer la qualité des apprentissages. Des études ont observé des effets négatifs à partir de 15 heures de travail par semaine et les conséquences deviennent nettement plus nuisibles à compter de 20 heures.

Par contre, travailler 6 heures par semaine dans des conditions stressantes, ou qui comportent des risques physiques élevés, aura plus d'impacts négatifs sur les études que de travailler 15 heures par semaine dans de bonnes conditions.

Tu travailles avec
la meilleure ou le meilleur BOSS à Laval?

Parle-nous-en!

MON BOSS

*c'est
LE* **MEILLEUR**

INSCRIS-TOI

rlpre.org/concours-meilleurbosslaval

Questionnaire inspiré par la TREM

